

# Table des matières

<b>Le Conseil de l'Europe en bref: innover, avancer, protéger, agir</b> .....	7
<b>Préface du Secrétaire Général</b> .....	11
<b>Comité des Ministres</b> .....	15
1. Introduction .....	17
2. Le Conseil de l'Europe et le conflit en Géorgie .....	17
3. Droits de l'homme .....	18
4. Démocratie, bonne gouvernance .....	22
5. Coopération juridique .....	23
6. Cohésion sociale .....	23
7. Coopération dans le domaine de l'éducation, de la culture, de l'environnement et du sport .....	24
8. Coopération spécifique .....	24
9. Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'OSCE .....	26
10. Réformes pour une transparence et une efficacité accrues .....	28
11. Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe .....	29
12. Représentants permanents .....	31
<b>Assemblée parlementaire</b> .....	35
1. Commission des questions politiques .....	37
2. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme .....	38
3. Commission des questions économiques et du développement .....	38
4. Commission des questions sociales, de la santé et de la famille .....	39
5. Commission des migrations, des réfugiés et de la population .....	39
6. Commission de la culture, de la science et de l'éducation .....	40
7. Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales .....	40
8. Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes .....	41
9. Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles .....	41
10. Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) .....	41
11. Autres activités de l'Assemblée parlementaire .....	42
12. Organes de l'Assemblée parlementaire .....	43
<b>Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe</b> .....	45
1. Sessions .....	50
2. Observations d'élections .....	52
3. Conférences et autres réunions .....	53
4. Bureau du Congrès .....	55

<b>Cour européenne des droits de l'homme</b> .....	57
1. Ratifications de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles .....	59
2. Election des juges .....	59
3. Statistiques .....	59
4. Composition de la Cour .....	61
<b>Commissaire aux droits de l'homme</b> .....	63
<b>Conférence des OING</b> .....	67
1. Sessions de la conférence .....	69
2. Relations quadripartites avec le Comité des Ministres, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire .....	70
3. Autres activités liées aux actions prioritaires du Conseil de l'Europe .....	70
4. Nouvelles initiatives de la Conférence des OING .....	71
5. Champ d'action de la Conférence des OING .....	71
6. Textes adoptés par la Conférence des OING .....	71
<b>Démocratie et affaires politiques</b> .....	73
1. Conseil politique et coopération .....	75
2. Démocratie locale et régionale .....	76
3. Projets «Forum pour l'avenir de la démocratie» (FFD) et «Bonne gouvernance dans la société de l'information» (GGIS) .....	77
4. Initiatives de la société civile .....	78
5. Réseau des écoles d'études politiques .....	78
6. Présence du Conseil de l'Europe sur le terrain .....	79
<b>Droits de l'homme et affaires juridiques</b> .....	81
1. Activités normatives .....	83
2. Coopération .....	86
3. <i>Monitoring</i> .....	88
4. Commission de Venise .....	92
<b>Cohésion sociale</b> .....	93
1. Politiques sociales .....	95
2. Programme «Construire une Europe pour et avec les enfants» .....	96
3. Migrations .....	97
4. Roms et Gens du voyage .....	98
5. Santé .....	99

6. Bioéthique .....	99
7. Accord partiel Groupe Pompidou .....	100
8. Accord partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).....	100
9. Accord partiel dans le domaine social et de la santé publique .....	100
10. Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM).....	101
<b>Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport.....</b>	<b>103</b>
1. Education et langues .....	106
2. Culture et patrimoine naturel et culturel .....	107
3. Observatoire européen de l'audiovisuel .....	110
4. Jeunesse et sport .....	110
5. Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud).....	114
<b>Planification stratégique .....</b>	<b>115</b>
1. Programme d'activités .....	117
2. De nouvelles initiatives concernant la réforme organisationnelle et l'amélioration des méthodes de travail.....	117
3. Coopération avec les Etats membres et programmes conjoints avec l'Union européenne .....	118
<b>Coopération interinstitutionnelle et relations extérieures .....</b>	<b>119</b>
1. Relations avec l'Union européenne.....	121
2. Relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).....	121
3. Réunion tripartite de haut niveau.....	122
4. Relations avec l'Organisation des Nations Unies .....	122
5. Relations avec d'autres organisations internationales.....	123
6. Relations avec les Etats observateurs .....	123
7. Relations avec d'autres pays tiers.....	124
<b>Droit international public et lutte contre le terrorisme.....</b>	<b>125</b>
1. Activités contre le terrorisme .....	127
2. Droit international public.....	128
<b>Communication.....</b>	<b>131</b>
1. Presse .....	133
2. Audiovisuel.....	134
3. Relations publiques.....	135
4. Information publique et publications .....	136
<b>Structures internes .....</b>	<b>139</b>
1. Administration et logistique .....	141
2. Protocole .....	143
3. Audit .....	143

Annexe A – Textes adoptés par le Comité des Ministres .....	147
Annexe B – Textes adoptés par l'Assemblée parlementaire .....	157
Annexe C – Textes adoptés par le Congrès .....	163
Annexe D – Budgets et répartition des postes .....	167

# INNOVER

- *Seule une coopération entre Etats permettra de régler les grandes questions de notre temps. C'est dans ce but qu'a été créée en 1949 la plus vaste des organisations politiques de notre continent: le Conseil de l'Europe.*
- *Le Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg (France), œuvre pour garantir la dignité des nations et des citoyens européens en veillant au respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.*
- *Fondements d'une société tolérante et civilisée, ces valeurs sont indispensables à la stabilité, la croissance économique et la cohésion sociale de l'Europe. Elles éclairent la recherche de solutions communes à nos principaux problèmes à tous: terrorisme, criminalité organisée et corruption, cybercriminalité, bioéthique et clonage, racisme et préjugés, violences à l'égard des femmes et des enfants, traite des êtres humains...*
- *Le Conseil de l'Europe exprime ainsi les préoccupations, espoirs et aspirations des 800 millions de citoyens de ses 47 Etats membres.*
- *L'Union européenne a repris le drapeau bleu frappé d'un cercle de douze étoiles d'or, symbole de perfection, ainsi que l'hymne extrait du prélude de «L'Ode à la Joie» de la Neuvième Symphonie de Beethoven. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne utilisent ainsi les mêmes symboles. Leurs rôles, fonctions et objectifs demeurent cependant bien distincts.*



# AVANCER

- Le rôle du Conseil de l'Europe se mesure à la fois en termes juridiques, politiques, culturels et sociaux.

- Pour aller de l'avant dans la poursuite de ses objectifs, le Conseil de l'Europe s'appuie sur un dialogue constant entre ses principaux organes, gage d'une action concertée et efficace:

- **Le Comité des Ministres** est formé par les ministres des Affaires étrangères des 47 Etats membres, ou leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg. Il décide de la politique du Conseil de l'Europe, approuve son programme d'activités et son budget, et prend des décisions politiques qui forment le socle des conventions ou accords européens et des recommandations adressées aux Etats membres.
- **L'Assemblée parlementaire (APCE)** est le moteur qui anime le Conseil de l'Europe. Elle débat de politiques soumises ensuite aux gouvernements. L'Assemblée parlementaire comprend 636 membres (318 représentants et 318 suppléants) issus des parlements nationaux des 47 Etats membres. La composition politique de chaque délégation correspond à la répartition des sièges entre partis au sein du parlement national d'origine.
- **Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** est la voix des régions et des communes européennes. Porte-parole de l'ensemble de ses collectivités locales et régionales, il œuvre à garantir et renforcer la démocratie dans toute l'Europe.
- **La Conférence des OING** fait entendre la voix de la société civile au Conseil et crée ainsi un lien vital entre les responsables politiques et les citoyens.
- **La Cour européenne des droits de l'homme** garantit à tous les Européens le respect de leurs droits fondamentaux. La Cour examine toutes les requêtes qui lui sont soumises. Elle peut être saisie par les Etats et les particuliers, indépendamment de leur nationalité, et ses décisions sont contraignantes pour toutes les Parties contractantes.
- **Le commissaire aux droits de l'homme** veille au respect de ces droits dans les Etats membres et à l'application en pratique des conventions et recommandations du Conseil.
- **Le Secrétaire Général** est responsable de la planification stratégique, de l'orientation du programme d'activités ainsi que du budget du Conseil de l'Europe dont il supervise la gestion au quotidien.



# PROTÉGER

- *Tout citoyen européen doit avoir l'assurance de bénéficier en toutes circonstances de droits fondamentaux: droit à la vie, à la liberté et à la sûreté, droit à un procès équitable en matière civile et pénale, droit de vote et de candidature à des élections, respect de la vie familiale, liberté de pensée, de conscience et de religion, d'expression...*

- *C'est pourquoi le Conseil de l'Europe a toujours inscrit, comme ses Etats membres, la défense et la protection des droits de l'homme parmi ses objectifs fondamentaux. La Convention européenne des droits de l'homme est la pierre angulaire de son travail.*

- *Organisation internationale pionnière pour l'élaboration d'une législation destinée à lutter contre la cybercriminalité, le Conseil est aussi la première instance qui ait pris des mesures législatives sur le clonage d'êtres humains ou la répression du terrorisme. Il mène des campagnes actives pour combattre la violence à l'égard des femmes et des enfants comme pour défendre l'égalité et la dignité de tous.*

- *L'attachement du Conseil de l'Europe à la protection des droits et de la dignité de chacun se mesure à la vigueur avec laquelle il agit pour les préserver. D'où les nombreux mécanismes indépendants de suivi créés afin de contrer les menaces qui pèsent sur ces libertés désormais protégées par:*

- *la Cour européenne des droits de l'homme*
- *le Comité européen des Droits sociaux*
- *le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)*
- *la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales*
- *la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)*
- *le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains*
- *le commissaire aux droits de l'homme.*

- *Outre le respect de la démocratie pluraliste, des droits de l'homme et de la primauté du droit, l'abolition de la peine capitale est devenue une condition préalable à l'adhésion au Conseil de l'Europe. Depuis 1985, grâce à la détermination de l'Assemblée parlementaire, les Etats membres du Conseil de l'Europe constituent ainsi un espace où la peine de mort est totalement bannie.*



● Les multiples initiatives du Conseil de l'Europe dans la recherche de solutions à nos problèmes communs se traduisent principalement par des conventions, des résolutions et des recommandations adressées aux Etats membres. Les principales conventions visant à harmoniser les législations nationales et à les aligner sur les normes de l'Organisation sont:

- la Convention européenne des droits de l'homme
  - la Charte sociale européenne
  - la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
  - la Convention européenne pour la répression du terrorisme
  - la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
  - la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
  - la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine
  - la Convention culturelle européenne
  - la Charte européenne de l'autonomie locale
  - la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales
  - la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime
  - la Convention sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football
  - la Convention contre le dopage
  - la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe
  - la Convention européenne du paysage
- Le Conseil de l'Europe participe également à nombre d'activités importantes, notamment dans le cadre d'accords partiels entre Etats membres, à travers:
- la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (Ecri)
  - les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest
  - la Commission de Venise ou Commission européenne pour la démocratie par le droit
  - le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)
  - le Groupe Pompidou (coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants)
  - la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM)
  - la Banque de développement
  - l'Observatoire européen de l'audiovisuel
  - le Fond européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (Eurimages)
  - le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud), Lisbonne, Portugal
  - le Centre européen pour les langues vivantes de Graz (Autriche)







## Préface du Secrétaire Général

SALLE 14  
43 PLACES

## Secrétaire Général



The Right Honourable Terry Davis

# Préface du Secrétaire Général

Pour le Conseil de l'Europe, l'année 2008 a été marquée par un mélange unique d'activités courantes et d'événements exceptionnels. Par événements exceptionnels, j'entends bien sûr en premier lieu le conflit court mais dévastateur qui a explosé en Géorgie au mois d'août. Mais aussi, plus tôt dans l'année, la déclaration d'indépendance du Kosovo<sup>1</sup> et la reconnaissance de son indépendance par certains Etats membres du Conseil de l'Europe ont donné lieu à une situation politique et opérationnelle complexe qui impose toujours une réponse institutionnelle sensible et pragmatique.

La réaction du Conseil de l'Europe au conflit en Géorgie a été rapide, multiforme et soutenue. Parmi nos interventions immédiates, citons les initiatives diplomatiques bilatérales prises par le Président en exercice du Comité des Ministres et par moi-même, la réunion informelle du Comité des Ministres du 24 septembre à New York, les interventions de l'Assemblée parlementaire (et notamment de son Président), et la visite d'enquête sur le terrain et la médiation du Commissaire aux droits de l'homme. La priorité était de veiller à ce que soient pleinement respectés les droits de l'homme et les valeurs et normes du Conseil de l'Europe dans tous les domaines concernés par le conflit.

Même dans ses activités courantes, le Conseil de l'Europe continue d'innover. 2008 a vu l'adoption du *Livre blanc sur le dialogue interculturel* et l'intégration progressive de ses principes dans nos activités, notamment dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport, ainsi que le lancement de la campagne d'information publique «Dites non à la discrimination». Des campagnes ont également été menées sur la peine de mort, la violence contre les femmes, les Roms et les droits de l'enfant. N'oublions pas l'entrée en vigueur de nos conventions sur la traite des êtres humains, le financement du terrorisme et le patrimoine audiovisuel, et l'adoption des conventions sur l'accès aux documents officiels et l'adoption des enfants, de même qu'un protocole additionnel sur les tests génétiques.

Nous avons poursuivi le développement de notre coopération avec tout un éventail de partenaires institutionnels. A la suite du mémorandum d'accord conclu en 2007 avec l'Union européenne, les priorités d'actions futures en coopération avec l'Union européenne ont été adoptées et un accord de coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a été signé, ainsi qu'un mémorandum d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Après la signature, en 2005, par l'Unesco et le Conseil de l'Europe, de la déclaration d'intention sur la création d'une plate-forme ouverte de coopération interinstitutionnelle pour le dialogue interculturel, la Plate-forme ouverte de Faro a été officiellement créée pendant la conférence ministérielle de Bakou.

Dans le même temps, un suivi régulier des obligations et des engagements des Etats membres a été entrepris par nos mécanismes intergouvernementaux ainsi que par l'Assemblée parlementaire et le Congrès dans leurs domaines de compétence respectifs. Les résultats de ce suivi ne cessent d'inspirer les instruments politiques conçus par nos structures intergouvernementales, les recommandations et les résolutions par pays adoptées par le Comité des Ministres ainsi que nos activités de coopération et d'assistance aux niveaux régional et national. Nos programmes d'assistance, importants en eux-mêmes, contribuent aussi aux efforts que nous déployons pour faire face à la charge de travail

1. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

exponentielle de la Cour européenne des droits de l'homme: les requêtes pendantes dont celle-ci est saisie ont augmenté de 20%, ce qui porte le nombre total des requêtes en suspens à 100000.

2008 a vu également le début d'une récession économique mondiale qui pèsera probablement aussi sur le Conseil à plusieurs égards, ne serait-ce que parce que la levée de l'incertitude économique et le rétablissement de la confiance dépendent dans une large mesure du bon fonctionnement de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit. L'expertise du Conseil de l'Europe pourrait donc être sollicitée plus souvent. En revanche, cela risque aussi malheureusement d'aggraver la situation budgétaire déjà difficile de l'Organisation. Les activités décrites dans ce rapport ont été entreprises dans le cadre d'un budget qui a connu une réduction de 10% des dépenses administratives pendant mon mandat. Toutefois, ces gains d'efficacité ont une limite, comme le montre le bilan financier de 2008 qui témoigne d'une diminution importante des économies faites sur les crédits disponibles.

Je suis fier – et je le répète – de nos réalisations, fier aussi de toutes les personnes qui y ont contribué. Je suis également optimiste pour l'avenir du Conseil de l'Europe, convaincu que l'investissement dans notre Organisation produit des dividendes inestimables, à savoir le progrès de notre société et une meilleure qualité de vie pour les peuples d'Europe.

**The Right Honourable Terry Davis**